

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES

QU'une demande en dérogation mineure a été présentée par :

- Yvan Morneau, pour le lot 4 439 653, L'Ange-Gardien et que cette demande en dérogation mineure consiste à autoriser la création du lot projeté 6 336 342 avec une largeur sur la ligne avant inférieure à celle prescrite par le règlement de lotissement;
- Jean-Luc Lefrançois, requérant pour Les Gestions F.L.L Inc, pour les lots 5 371 250 à 5 371 256, 6 285 106 à 6 285 129 (développement Hérons), L'Ange-Gardien et que cette demande en dérogation mineure consiste à autoriser un empiètement des stationnements en façade des bâtiments supérieur à celui prescrite par le règlement de zonage

QUE ces demandes soient prises en considération par le comité consultatif d'urbanisme en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

QUE ces demandes seront donc étudiées lors de la prochaine session du Conseil, qui se tiendra lundi le 7 octobre 2019 à 20h, à la salle la Mairie ;

QU'à cette session, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes et, par la suite, le Conseil rendra sa décision.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 17^{ième} jour de septembre deux mille dix-neuf.

Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale